

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE  
75014 PARIS - FRANCE  
TÉL. 320.36.20  
C. C. P. 1248-74 N PARIS

D 258 BRESIL: TORTURE ET MORT DU JOURNALISTE  
VLADIMIR HERZOG

L'annonce de la mort du journaliste Vladimir Herzog, directeur des programmes d'information de la télévision culturelle de São Paulo, a causé un choc considérable dans les milieux politiques et dans l'opinion publique du Brésil, déjà passablement inquiets durant ces dernières semaines (cf document DIAL D 256).

Arrêté le 25 octobre 1975 à 8 heures du matin et détenu dans les locaux de la Police militaire de la IIe Armée, il mourait dans l'après-midi. "Suicide", annoncent les autorités militaires. Torture, pensent la grande majorité de ceux qui suivent ce genre d'affaire.

Enterré à la sauvette, sa mémoire était solennellement honorée lors d'un office religieux oecuménique, célébré le 31 octobre dans la cathédrale de São Paulo en présence du rabbin, du cardinal et du pasteur. Une foule considérable, estimée à 8.000 personnes, devait y participer malgré un embouteillage monstre du centre-ville, provoqué avec l'opération "Gutenberg" montée par l'Armée pour empêcher l'accès à la cathédrale. Une tension extrêmement vive régnait dans les milieux militaires et politiques, renforcée par la présence du président de la République à São Paulo. L'événement s'étant déroulé dans le calme, le climat politique s'en est trouvé provisoirement allégé. On s'attend néanmoins à une poursuite de la répression, en particulier dans les milieux catholiques proches du cardinal Arns.

Ci-dessous, dossier sur la torture et la mort de Vladimir Herzog:

- 1- Rapport sur les tortures récentes;
- 2- Communiqué militaire sur la mort du journaliste;
- 3- Note du syndicat des journalistes de São Paulo;
- 4- Déclarations du Secrétaire d'Etat à la Sécurité publique;
- 5- Homélie du cardinal Arns lors de la cérémonie funèbre;
- 6- Note de l'Ordre des avocats du Brésil;
- 7- Lettre de la Commission Justice et Paix sur la torture.

(Note DIAL)

1- RAPPORT SUR LES TORTURES, PRATIQUEES LORS DES RECENTES ARRESTATIONS  
A SÃO PAULO, ETABLI EN DEBUT NOVEMBRE 1975

Caractéristiques générales

D'après ce que rapportent ceux qui ont été libérés récemment, on constate ce qui suit:

- Il y a une technique propre. Il existe un vrai "cerveau" à l'étage supérieur qui est consulté au fur et à mesure que la torture est appliquée, selon l'état physique de la victime, dans son refus de répondre aux questions.

- La torture est pratiquée par un personnel spécialisé, décrit dans certains cas comme étant d'origine orientale (1);

- Il est procédé à un examen médical préalable (2), renouvelé pendant la torture pour contrôler la résistance de la victime.

- Il y a de la cruauté humaine et des raffinements de sadisme;

- En plus de la torture physique, il existe aussi la torture psychologique.

- La méthode est utilisée pour obtenir de force des aveux d'actions ou de comportements idéologiques auxquels les détenus sont étrangers dans la plupart des cas; ils parlent pour se libérer de la torture.

En juillet 1975, près de deux cents policiers militaires ont été arrêtés sous l'accusation d'appartenir au Parti communiste brésilien ou d'avoir contribué à son expansion. Sur ce total, dix seulement ont été inculpés et attendent au DOPS (3) leur jugement; cependant tous ont été sauvagement torturés et ensuite expulsés de la Police militaire où ils faisaient preuve d'un comportement exemplaire.

Ils disent qu'ils en sont venus à signer leurs dépositions par crainte d'être tués ou pour en finir avec la torture; dans leurs dépositions, ils avouent des actes qu'ils n'ont pas posés ou des comportements qui n'étaient pas leur fait.

Description des tortures

Bien que l'un ou l'autre des détenus, sans qu'on sache pourquoi, n'ait pas subi de tortures, la manière de procéder est généralement la suivante. Déshabillés, la tête recouverte d'une cagoule depuis l'instant où ils arrivent au DCI (4), emmenés à coups de pied, coups de poings

(1) L'un des témoignages fait état d'éléments de type coréen ou japonais (N.d.T.)

(2) Prise de la tension et du pouls. Le médecin classe les gens arrêtés dans l'une des catégories numérotées de 1 à 3, cette dernière étant celle de moindre résistance physique (N.d.T.)

(3) Departamento de Ordem Política e Social, juridiction civile (N.d.T.)

(4) Departamento de Operações Internas, sous juridiction militaire (N.d.T.)

ans l'estomac, claques sur les oreilles, coups de genoux dans les reins et aux organes génitaux, ils sont interrogés pendant qu'on leur applique des décharges électriques. On leur introduit dans les oreilles, dans la bouche, dans l'anus et dans les organes génitaux des fils ou des lamelles métalliques reliées à une boîte qui est alors actionnée et dont le voltage est préalablement déterminé en fonction d'un examen médical sommaire auquel ils sont soumis pour la tension artérielle et l'auscultation du coeur.

Ce traitement est appelé par les détenus "le purgatoire" parce qu'il est appliqué au sujet debout et avec le courant électrique le plus faible. Ils appellent "enfer" la "chaise du dragon" dans laquelle le corps est isolé, sans contact avec le sol. Quand ils sont suspendus au "perchoir-à-perroquet", ils sont soumis à des décharges électriques et reçoivent des coups sur les reins.

Ils restent des heures d'affilée, et même des jours, debout, la tête dans une cagoule, à écouter des cris lancinants qu'ils qualifient de hurlements.

Certains ne sont pas renvoyés dans leur cellule et restent jetés par terre dans les couloirs et les sanitaires, exsangues, apathiques, incapables de bouger, sans alimentation, sans eau, sans soins, des jours d'affilée, offerts en spectacle à ceux qui arrivent, pour qu'ils en soient terrorisés.

#### Raffinements de cruauté

Les obturations dentaires sont arrachées et on applique des décharges électriques dans les caries. On enfile des stylets sous les ongles. Le mari est obligé d'introduire une lamelle électrique dans le vagin de sa femme, et celle-ci d'attacher un fil électrique au pénis de son mari, tout cela accompagné de moqueries de bas étage. Des jeunes filles sont exposées nues devant leurs parents et soumises à la torture (décharges électriques à la pointe des seins, fils enroulés autour du cou et introduits dans les oreilles ou dans la bouche) ainsi qu'à des contacts libidineux de la part des tortionnaires.

#### Torture psychologique

- Quand ils attendent leur tour d'être interrogés, les détenus entendent les cris des camarades torturés, dont parfois ils reconnaissent la voix.

- On les accable de fausses nouvelles d'arrestation, de torture et de mort de membres de leurs familles.

- Non contents de torturer les prisonniers, les tortionnaires torturent leurs familles en donnant des coups de téléphone anonymes à l'aube, une voix caverneuse les avertissant que le prisonnier ne va pas résister à la prison et qu'il est menacé d'une crise cardiaque.

- Certaines familles ont eu l'autorisation de rendre visite à des prisonniers qui présentaient des traces visibles de torture physique avec ecchymoses, brûlures aux doigts, difficulté de marcher et déséquilibre

émotionnel. D'autres familles attendent des dizaines de jours avant d'être mises en présence des leurs, pour que disparaissent les traces de mauvais traitements.

- Il y a eu un cas de prisonnier emmené par des policiers pour visiter sa famille, qui présentait des signes évidents de modification du comportement probablement due à des drogues.

Toutes ces affirmations sont corroborées par les déclarations de Pedro Celestino Pereira Filho, fils d'un général d'armée, transcrites dans une lettre adressée par ses parents au Congrès et à la presse, déclarations que nous reproduisons à la lettre: "(...)Ce furent dix jours de terreur. Décharges électriques aux doigts des mains (les marques étaient encore visibles), et aux pieds dont l'un avait un gros pansement; à l'anus, aux organes génitaux, aux oreilles, ces dernières accompagnées d'une espèce de sirène; sans compter les coups au visage (raison des marques violettes et jaunes), et la cagoule sur la tête. J'avais le choix: ne rien dire et mourir, ou m'accuser. J'ai choisi la deuxième pour vous éviter des souffrances plus grandes à vous, ma femme et mes enfants(...)"

2- COMMUNIQUE DU COMMANDEMENT MILITAIRE DE LA IIe REGION (SÃO PAULO),  
DU 26 OCTOBRE 1975, CONCERNANT LA MORT DE VLADIMIR HERZOG

Le Commandement de la IIe Armée a le regret de donner les informations suivantes:

- 1) Dans le cadre des enquêtes qui sont menées dans la zone de la IIe Armée et qui mettent en évidence l'organisation et les activités du comité du "Parti communiste" à l'échelon de l'Etat, est apparu, cité par ses camarades, le nom de M. Vladimir Herzog, directeur responsable du journal télévisé de la 2e chaîne TV-Cultura, comme militant et membre d'une cellule de base des journalistes dudit "parti".
- 2) Invité à fournir des éclaircissements, il s'est présenté, en compagnie d'un collègue de la profession, à 8H du 25 courant, ses déclarations étant consignées par écrit.
- 3) Après avoir tout d'abord nié ses liaisons et activités criminelles, il a été confronté avec ses délateurs, Rodolfo Oswaldo Konder et George Benigno Jatahi Duque Estrada, qui lui ont conseillé de dire toute la vérité car c'est ce qu'ils avaient déjà fait.
- 4) A ce moment, M. Vladimir Herzog a reconnu ses activités au sein du "PCB", la permission lui étant alors accordée de rédiger ses déclarations de sa propre main.
- 5) Laisse sans gardien dans une salle, après le repas et vers 15 heures, il a rédigé la déclaration suivante: "Moi, Vladimir Herzog, je reconnais être militant du "PCB" depuis 1971 ou 1972, après avoir été recruté par Rodolfo Oswaldo Konder; j'ai commencé à contribuer avec la somme mensuelle de 50 cruzeiros, somme qui a atteint 100 cruzeiros en fin 1974 ou début 1975. Mes contacts avec le "PCB" se faisaient par l'intermédiaire de mes collègues Rodolfo Oswaldo Konder, Marco Antônio Rocha, Luis Weiss, Antônio de Brito, Miguel Urbano Rodrigues, Alberto Prado et Paulo Markum

alors que ce dernier travaillait à la revue "Visão". Je reconnais avoir prêté ma résidence depuis 1972; j'ai reçu le journal "Voix ouvrière", une fois par la poste et deux ou trois fois des mains de Rodolfo Oswaldo Konder. J'ai refusé devant cet organisme de reconnaître ma militance, mais après confrontation et devant l'évidence, j'ai avoué mon implication et je déclare n'être plus intéressé à participer d'aucune militance politique et partisane. Signature: illisible." (5)

6) Vers 16 heures, au moment où on venait le chercher dans la salle où il avait été laissé sans gardien, il a été découvert mort, pendu, ayant pour cela utilisé une bande de tissu. Le papier contenant ses déclarations a été trouvé déchiré en morceaux, lesquels ont cependant pu être rassemblés aux fins légales normales.

7) Il a été demandé au Secrétariat de la Sûreté publique la nécessaire expertise technique, messieurs les experts concluant positivement au cas de suicide.

8) Le comportement de M. Vladimir Herzog, depuis son arrivée à l'organisme de la IIe Armée, ne pouvait laisser prévoir le geste extrême auquel il s'est livré.

9) Les arrestations effectuées à ce jour s'inscrivent rigoureusement dans le cadre des dispositions légales, nullement dans le but de viser des classes sociales, mais seulement de sauvegarder l'ordre constitué et la sécurité nationale.

### 3- NOTE DU SYNDICAT DES JOURNALISTES DE SÃO PAULO DU 26 OCTOBRE 1975

Le Syndicat des journalistes professionnels de l'Etat de São Paulo a le douloureux devoir de vous faire part de l'arrestation et de la mort du journaliste Vladimir Herzog (Vlado), survenue hier dans les locaux du Département des opérations internes (DOI) de la IIe Armée à São Paulo. La succession des événements qui ont abouti à cette fin tragique est la suivante:

1) Vendredi 24 octobre, à 21h30, des agents de la Sécurité se sont rendus à TV-Cultura, lieu de travail du journaliste, avec ordre de le conduire au DOI. Sur intervention de la direction de la télévision et des collègues de travail du journaliste, et après en avoir référé à leurs supérieurs, les agents de la Sécurité firent savoir au journaliste Vladimir Herzog qu'il devait comparaître le jour suivant, samedi, à 8 h à ce Département afin de faire une déposition. Le journaliste prit l'engagement de s'y rendre sans qu'il soit besoin d'escorte policière.

2) Le samedi à l'heure dite, le journaliste arriva au DOI en taxi, en compagnie d'un collègue de travail de TV-Cultura, lequel fut ensuite congédié.

3) Aux premières heures de la nuit de samedi, les autorités de la Sécurité informèrent que le journaliste s'était suicidé en prison et qu'une note officielle allait être distribuée par la IIe Armée. Le fait était communiqué à la famille par le président de TV-Cultura, et l'Institut médico-légal délivra un certificat de décès mentionnant comme cause de la mort: "asphyxie mécanique par pendaison", survenue dans les locaux

(5) L'identification de cette signature a fait l'objet du 2e D 258-5 des trois rapports d'experts (N.d.T.)

situés rue Tomás Carvalhal, n° 1030, (siège du DOI), "à une heure ignorée" D'après des informations parvenues à la famille, le corps du journaliste Vladimir Herzog avait été transféré à l'Institut médico-légal vers 17h.

Malgré les informations officielles fournies par la IIe Armée, dans une note distribuée à la presse, le Syndicat des journalistes tient à rappeler que, devant la loi, l'autorité est toujours responsable de l'intégrité physique des personnes qu'elle prend sous sa garde.

Le Syndicat des journalistes, qui attend toujours des éclaircissements nécessaires et complets (6), exige des autorités que soit mis un terme à la situation dans laquelle se trouvent des journalistes professionnels, en plein exercice clair et public de leur profession, en citoyens exerçant un travail régulier et ayant un domicile connu, qui sont scumis à l'arbitraire des organes de sécurité, lesquels les arrachent de leur maison ou de leur lieu de travail sous le prétexte constant qu'ils doivent faire une simple déposition, et qui les gardent prisonniers, au secret, sans assistance familiale ni juridique, et ce, durant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, au mépris flagrant de la loi. Il s'agit là d'une situation qui, par ses caractéristiques, est susceptible de provoquer des fins tragiques, comme celle du journaliste Vladimir Herzog, lequel s'était présenté de son propre gré pour une déposition.

Le Syndicat des journalistes professionnels de l'Etat de São Paulo fait également savoir que l'enterrement du journaliste Vladimir Herzog aura lieu lundi à 10h30, heure du départ de la morgue de l'Hôpital Albert Einstein du Morumbi vers le cimetière israélite du kilomètre 15 de la Route Raposo Tavares. Il invite les journalistes de toutes les rédactions de journaux, revues, radio et télévision sans exception à comparaître pour rendre un dernier hommage au camarade disparu.

4- DECLARATIONS DU COLONEL ERASMO DIAS, SECRETAIRE D'ETAT A LA SECURITE  
PUBLIQUE DE L'ETAT, FAITES LE 28 OCTOBRE 1975 DEVANT L'ASSOCIATION  
DES DETAILLANTS EN TISSU DE SÃO PAULO (Extraits)

(...) La guerre, c'est la guerre, et nous sommes en guerre. Nous n'allons donc pas laisser faire du Brésil un Portugal ou une Argentine. Nous revivons 1968, et nous n'admettons pas qu'une demi-douzaine de communistes viennent ici pour transformer certains épisodes en drapeaux du communisme maléfique. Depuis un mois, nous avons constaté que des minorités activistes cherchent à tirer profit de la crise économique et sociale. (...) C'est ainsi que nous avons trente cinq mille étudiants, je ne sais combien de milliers de journalistes. Quand fait son apparition un Dupont-Durand membre du Parti communiste, vous ne pouvez qu'être d'accord avec moi pour dire que les moins coupables c'est nous, n'est-ce pas? (...) Nous sommes en guerre, voilà le point capital. Et la guerre subversive est la pire des guerres dans le monde, car c'est celle où l'ennemi s'assied à côté de toi, mange à ta table, partage avec toi le pain. Mais à la première occasion, il te donne du pain empoisonné et tu meurs. Cela veut dire que la guerre subversive est dure et elle a ses règles que nous seuls connaissons, et que les communistes connaissent aussi. Je regrette

(6) V. Herzog serait mort des décharges électriques reçues aux oreilles, et à cause d'une cagoule imbibée d'ammoniac (N.d.T.)

(7) Allusion aux événements brésiliens de décembre 1968 qui ont abouti à l'instauration des pleins pouvoirs (N.d.T.)

vraiment que la grande masse des innocents utiles entre dans le jeu de ces gens-là. Il faut qu'on dise ce qu'il en est réellement. Si bien que tout le monde finisse par le savoir. Mais de temps en temps il est bon de se rappeler que ce sont les méthodes de ces gens-là qui ont conduit beaucoup d'innocents utiles à la barre des tribunaux et finalement, souvent, au bannissement. Ou quelquefois à une mort sans gloire. J'ai une bonne expérience de 1968. J'ai suivi l'évolution de tout ça et je sens qu'on cherche à recommencer 1968. (...)

5- HOMELIE DU CARDINAL ARNS LORS DE LA CEREMONIE OECUMENIQUE DU 31 OCTOBRE 1975 EN MEMOIRE DE VLADIMIR HERZOG, DANS LA CATHEDRALE DE SAO PAULO

Nous sommes devant Dieu, seul maître de la vie, seigneur de l'Histoire et espérance de ceux qui se confient en lui.

1) De fait, Dieu est maître de la vie. Personne ne touche impunément à l'homme, qui est né du coeur de Dieu pour devenir source d'amour au profit des autres hommes.

De la première à la dernière page de la Bible, Dieu tient à faire constamment savoir aux hommes qu'est maudit celui qui salit ses mains du sang de son Frère.

Les bêtes elles-mêmes de l'Apocalypse ne peuvent chanter victoire devant un Dieu qui a confié aux hommes son oeuvre d'amour. La liberté - je répète - la liberté humaine nous a été confiée comme tâche fondamentale afin de préserver tous ensemble la vie de notre Frère, dont nous sommes responsables au plan tant individuel que collectif.

Nous ne pourrions jamais déléguer aucun pouvoir allant à l'encontre de cette disposition de Dieu et allant à l'encontre de notre mission historique.

2) Dieu est également le seigneur de l'Histoire. Tout au long de l'expérience humaine. Il a incité les hommes à s'unir et à marcher ensemble pour édifier un monde de paix, dans lequel les pauvres ne soient pas opprimés et où personne ne soit oppresseur.

Les marches de l'Histoire, quand elles ont été faites pour unir les hommes au bénéfice de tous, ont toujours eu un Dieu qui marchait à leur tête, comme une colonne de feu pendant la nuit et comme une colonne protectrice pendant le jour.

Le seigneur de l'Histoire n'accepte pas la violence comme solution des conflits, à aucun moment. Il préfère sacrifier son propre Fils pour que les autres frères ne meurent pas. En cours de route, il leur offre le Décalogue pour les guider. Et au coeur du Décalogue apparaît l'ordre, comme Impératif inébranlable, Principe universel indiscutable: "Tu ne tueras pas." Celui qui tue se livre lui-même aux mains du seigneur de l'Histoire, et il ne sera pas seulement maudit dans la mémoire des hommes, mais aussi dans le jugement de Dieu.

3) Notre Dieu est un Dieu d'espérance. Il nous arrive facilement d'oublier notre Dieu, quand nous pensons que nous parviendrons seuls à résoudre les problèmes. Mais Il est là, à l'heure du chaos, à l'heure du désespoir, dans les événements sans issue. Il se présente comme le Dieu de l'espérance et du salut, il vient nous montrer le chemin de la Justice, le cheminement de la solidarité sur les sentiers de la Paix.

Justice qui soit respect de tous et ne porte atteinte à personne. Justice qui n'exclut pas le pardon, si celui-ci doit devenir le ferment d'une justice plus grande. Justice qui puisse se concrétiser dans les lois, mais qui tienne sa force de l'intérieur de chaque homme disposé à se dire à lui-même et à dire aux autres: Assez! (8).

L'heure est venue de s'unir pour ceux qui veulent encore regarder leurs frères dans les yeux et qui veulent encore être dignes de la lumière qui démasque la fausseté. L'espoir est dans la solidarité. Cette solidarité qui est capable de sacrifier l'égoïsme des individus et des groupes sur l'autel d'une patrie, sur l'autel d'un Etat, sur l'autel d'une ville.

En cet instant, le Dieu de l'espérance nous appelle à la solidarité et à la lutte pacifique mais constante, grandissante, courageuse en faveur d'une génération dont les symboles seront les fils de Vladimir Herzog, de son épouse et de sa mère.

Le Dieu de la vie, le Dieu de l'Histoire et le Dieu de l'espérance dépose entre nos mains la mission, exigeante mais pacifique, opposée à tout acte arbitraire et à toute violence, ce que nous avons en nous de plus divin et de plus humain: construire la paix dans la justice et la vérité.

#### 6- COMMUNIQUE DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BRESIL DU 31 OCTOBRE 1975

Le Conseil de l'Ordre des avocats du Brésil, section de São Paulo, en réunion extraordinaire tenue ce jour, a, conformément à ses déclarations antérieures, décidé de réaffirmer: - sa conviction que l'Etat de droit est la seule forme d'organisation sociale compatible avec les conquêtes de l'humanité et le seul moyen de parvenir à la tranquillité et à la sécurité du pays; - son jugement que la Nation étant la somme des individus qui la composent, elle ne connaîtra jamais la stabilité dans la sécurité nationale qu'à partir du moment où chaque citoyen se verra garantir sa sécurité individuelle, totalement exempte de l'arbitraire; - qu'il est inhérent à la dignité de la personne humaine de bénéficier du respect de l'intégrité physique et morale, conformément aux déterminations du paragraphe quatorze de l'article 153 de la Constitution; - sa confiance totale dans le Pouvoir judiciaire qui, bien que temporairement dépouillé des garanties constitutionnelles lui assurant son indépendance, est seul compétent pour décider de la culpabilité de ceux qui sont soumis à sa juridiction, et pour leur appliquer, quand c'est le cas, les peines prévues par la loi.

Le Conseil a donc décidé d'exprimer son désaccord concernant les arrestations effectuées au total mépris de la loi; le traitement déprimant infligé aux prisonniers, selon ce qui a été porté à la connaissance de ce Conseil; l'incarcération illégale et le traitement appliqué à des collègues, allant jusqu'au non respect des prérogatives attribuées par les statuts de l'Ordre des avocats du Brésil (loi n° 4.215/63); la violation constante et systématique des prérogatives professionnelles des avocats, prérogatives qui incluent en réalité le droit de défense des citoyens, étant donné que des avocats ont été mis dans l'impossibilité de rencontrer leurs clients et de leur prêter assistance juridique, alors même qu'ils étaient munis de mandat judiciaire en ce sens.

D 258-8 (8) Le terme portugais "Basta!" est en réalité plus fort de signification: impératif catégorique par définition (N.d.T.)

En raison de la gravité croissante de tels faits, qui ont culminé dans la mort, en des circonstances restant à expliquer, du journaliste Vladimir Herzog, le Conseil a résolu de:

- 1) manifester sa solidarité à la famille de ce journaliste et au Syndicat des journalistes professionnels de l'Etat de São Paulo;
- 2) adresser à son Excellence le Président de la République une demande d'enquête approfondie sur les circonstances qui ont entouré la mort du journaliste en question;
- 3) protester auprès du Tribunal militaire supérieur contre la violation des prérogatives professionnelles des avocats détenus, et pour enquêter sur les responsabilités des crimes pratiqués contre eux.

Enfin, opposé aux extrémismes de toute nature, le Conseil demande l'instauration d'un climat de paix et d'harmonie, totalement libéré de la peur et de l'insécurité, objectif qui ne sera atteint et garanti qu'à travers le strict accomplissement de la loi.

#### 7- LETTRE DE LA COMMISSION JUSTICE ET PAIX, DE SÃO PAULO, AUX EVEQUES

A Mgr l'Evêque ...

São Paulo, le 20 octobre 1975

Loué soit Jésus-Christ!

La Commission Justice et Paix du diocèse de São Paulo a l'honneur de s'adresser à vous pour vous transmettre quelques informations concernant les graves violations des droits de l'homme qui ont eu lieu à São Paulo.

Depuis le début du mois d'octobre, on a constaté une augmentation considérable du nombre des arrestations politiques, accompagnée d'une recrudescence des tortures. Cette Commission a déjà fait appel à la Justice, au Conseil des droits de l'homme, au Congrès national et à certaines personnalités du Pouvoir exécutif, mais sans parvenir pratiquement à aucun résultat satisfaisant. Dans la réalité qui est la nôtre, les ressources juridiques limitées qui nous restent, se révèlent de plus en plus inefficaces. Par ailleurs, ceux qui cherchent à alléger les souffrances des prisonniers sont victimes de campagnes de diffamation et reçoivent même des menaces de mort, comme c'est le cas pour notre archevêque, le cardinal Arns.

La lutte de cette Commission pour l'amélioration des conditions pénitentiaires des prisonniers de droit commun ou politique, pour l'implantation de prisons-asiles, pour l'assistance aux familles de prisonniers et pour d'autres tâches en faveur de la justice et de la fraternité dans notre patrie, a connu ses moments de notoriété avec les démarches faites pour localiser les prisonniers dits "disparus". Il s'agit de plus de vingt personnes dont le lieu de détention est ignoré et dont on craint qu'elles soient mortes (9). De tels faits ont amené la Commission à réfléchir plus profondément sur notre situation, en collectant des dépositions dignes de foi, en consultant les dossiers de procès, en écoutant les familles, et tout cela par un travail discret et patient.

Dans l'état actuel, cette Commission peut vous garantir qu'il existe à São Paulo, à cette date, une organisation complexe de la torture, disposant d'un équipement moderne et perfectionné. Son fonctionnement nécessite un personnel toujours plus important, tel que chauffeurs, geô-

liers, tortionnaires, secrétaires, chargés de relations publiques, médecins et autres. La méthode utilisée lors des arrestations est toujours marquée par l'arbitraire, les mensonges et les mesures d'intimidation, au point de revêtir les caractéristiques de séquestrations véritables. On a vérifié l'existence de prisons qui restent ignorées de la Justice. Certains prisonniers sont placés en régime d'incommunicabilité totale pendant très longtemps, durant des périodes parfois supérieures à un mois. Les tortures infligées aux prisonniers atteignent un degré élevé de raffinement dans la sauvagerie, impensable à notre époque et en contradiction profonde avec les traditions humanitaires du peuple brésilien. Déshabillage des hommes et des femmes, décharges électriques aux organes génitaux, coups et coercition exercée sur les prisonniers pour qu'ils se torturent les uns les autres.

Ce triste spectacle de notre histoire, probablement renforcé par l'insensibilité ou le silence apeuré de beaucoup, manifeste le pourrissement actuel de la conscience morale par où se détruisent torturés et tortionnaires. La terreur se répand partout, chez les agressés et chez les agresseurs, ceux-là craignant les horreurs de la torture et ceux-ci ayant peur des représailles. La violence de la torture, allant jusqu'au mépris d'ordre sexuel, est une atteinte directe à l'ensemble du système de valeurs humaines et chrétiennes. Les effets de cette corrosion de la société sont imprévisibles. Nous vivons dans un climat d'insécurité absolue.

Cette Commission a eu la hardiesse de vous communiquer ces faits, en premier lieu parce que l'interdiction de tuer est expressément contenue dans les commandements de notre religion, interdiction qui concerne également les mutilations et les souffrances physiques ou morales. La torture, parfois suivie de mort, ici à São Paulo, est donc une violation de la loi de Dieu. De plus, cette pratique abominable ne trouve aucun appui dans la législation brésilienne, même la législation d'exception. Quant à l'exécution de peines appliquées à des prisonniers confiés à la garde de la Sûreté publique, et encore dans la phase d'instruction, elle ne peut être le fait des geôliers. Il est hors de doute que nous sommes tous solidairement responsables de cette situation, et que l'excuse de l'ignorance ne tient pas, car celui qui le veut peut savoir. Les organismes de répression sont financés par les impôts payés par le peuple et la torture est appliquée comme si elle était une arme de défense des traditions brésiiliennes et de cette nation dont nous faisons tous partie. Il est clair que le peuple n'a pas donné délégation au gouvernement d'autoriser un tel arbitraire. Par ailleurs, il est facile de comprendre que ces procédés ne sont pas nécessaires, qu'ils ne défendent pas la patrie, qu'ils constituent une forme évidente de travail rémunéré et improductif, qu'ils sucent les finances publiques, qu'ils sèment la peur et sans doute la haine entre brésiliens.

Cette situation de violence pourra également atteindre l'Eglise catholique, sans exclure les évêques, en les réduisant au silence chaque fois qu'ils se hasarderont, dans un avenir proche, à continuer la lutte pour les droits de l'homme et la dénonciation des injustices sociales.

Enfin, la torture systématique et instituée, en devenant un instrument politique de l'Etat et pratiquement un organe de gouvernement, signe une page noire et inédite dans l'histoire du Brésil. Ce procédé est un

coup supplémentaire porté pour la suppression des ~~libertés civiques~~ dans  
notre pays.

Monseigneur, ces réflexions veulent être le début d'un dialogue entre  
cette Commission et l'épiscopat, dans le but de découvrir des chemins  
nouveaux pour la défense des droits de l'homme et le règne de la justice  
parmi nous.

Avec nos remerciements sincères pour votre attention.

-----

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous  
vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 140 F - Etranger 150 F  
(avion: tarif spécial)

Directeur de la publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 Bd du Montparnasse, 75014 Paris

Commission paritaire de presse: n° 56249